

pas formée il y a un tiers de siècle, comme elle l'est aujourd'hui, sur ces matières.

Du reste un bon avocat, qui serait un peu retors, pourrait bien opposer, à ce que je viens de dire, une thèse encore plus indulgente. "Gray, nous dirait-il, ne reproche pas à l'abbé Provancher de lui avoir pris ses dessins sans permission, mais seulement de n'avoir pas dit dans son ouvrage d'où il les avait tirés. Qu'en savez-vous ? peut-être notre botaniste avait-il obtenu l'autorisation préalable de s'en servir ; peut-être même avait-il payé, en beaux deniers comptants, cette permission de l'auteur !" L'hypothèse est au moins vraisemblable. Pour en démontrer la solidité ou la fausseté, il faudrait recourir au *Silliman's Journal* de 1863, et y voir le compte rendu qu'Asa Gray a dû y publier de la *Flore canadienne* : il est probable, en effet, que s'il trouvait l'auteur canadien coupable d'un vrai plagiat commis à ses dépens, il n'aura pas manqué de s'en plaindre devant son public.— Or, le *Silliman's Journal* de 1863 ne se trouve malheureusement ni dans les bibliothèques publiques, ni dans les bibliothèques privées de Chicoutimi ou de ses environs ; il est même permis de croire que peu de bibliothèques du Canada en possèdent la collection. Il serait pourtant bien intéressant d'y rechercher, non pas précisément l'expression d'un blâme quelconque pour le sans-gêne d'un auteur canadien, mais plutôt l'appréciation du grand botaniste américain sur la *Flore canadienne* : il serait non moins intéressant de terminer l'histoire de ce grand ouvrage de Provancher par la reproduction de l'étude qu'Asa Gray a dû lui consacrer.

Le 31 mai 1892, Mgr Laflamme, alors président de la Société royale du Canada, disait de la *Flore*, dans son "adresse présidentielle" : "ce livre, écrit il y a déjà une (trentaine) d'années, renferme maintenant de nombreuses lacunes, sans parler de plusieurs inexactitudes." Le savant professeur de l'université Laval ne parlait ainsi de la *Flore ca-*